



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur tenue le 6 juillet 2020, à 19 heures, à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon ainsi que les conseillers suivants :

Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5

Absentes	Mme Joannie Langlois	Conseillère	siège no 1
	Mme Line Giasson	Conseillère	siège no 3
	Mme Annie Gauthier	Conseillère	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice-générale et secrétaire-trésorière.

Cette séance se déroule à huis clos, et ce, en application des recommandations émises par le Gouvernement du Québec dans sa lutte à la propagation du virus Covid-19. L'Organisation mondiale de la santé ayant déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Séance à huis clos
3. Période de questions
4. Comptabilité et employés
 - 4.1 Procuration selon les normes de Revenu Québec
5. Lots
 - 5.1 Fonds Mise en valeur des lots intra-municipaux
6. Chemins
 - 6.1 Adoption soumission Traitement de surface
7. Divers
 - 7.1 Transferts pour l'achat de la roulotte
8. Période de questions
9. Fermeture de l'assemblée

2020-07-145

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ

2.1 Séance à huis clos

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la séance se déroule à huis clos et ce, en application des recommandations émises par le Gouvernement du Québec dans sa lutte à la propagation du virus Covid-19;

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2020-07-147

3. Période de questions

4. Comptabilité et employés

4.1 Procuration selon les normes de Revenu Québec Pour Mme Lucie Gravel directrice-générale

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE La Municipalité de Rapide-Danseur consent à ce que son représentant Mme Lucie Gravel soit autorisé

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- à remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisations de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toutes négociations avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).
- A signer comme personne habilitée pour la Municipalité de Rapide-Danseur

ADOPTÉ

5. Lots

5.1 Fonds Mise en valeur des lots intra-municipaux

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rapide-Danseur souhaite obtenir une aide financière au



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Fonds de mise en valeur des lots intra-municipaux pour la réalisation des activités suivantes :

- ✓ Reboisement
- ✓ Préparation de terrain
- ✓ Éclaircie pré-commerciale
- ✓ Nettoiement
- ✓ Mise en forme de chemin
- ✓ Gravelage de chemin forestier

ATTENDU QUE l'aide financière demandée est de 25,000.00\$ \$.

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-148

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

- De déposer une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intra-municipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant maximum de 25,000.00\$
- D'autoriser le maire M. Alain Gagnon à signer la documentation relative au projet;

ADOPTÉ

6. Chemins

6.1 Adoption soumission Traitement de surface

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions sur le SEAO pour terminer le traitement de surface dans le rang Coin St-Pierre et en faire sur le Chemin des Merles et du Héron Bleu;

ATTENDU QUE deux entreprises ont déposé une offre à la Municipalité soit :

- Les Entreprises Bourget Inc et
- Franroc, Division de Sintra

ATTENDU QUE Les Entreprises Bourget Inc. a la plus basse soumission et est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-149

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le contrat pour le traitement de surface soit octroyé à Les Entreprises Bourget Inc. Au taux suivant :

- Préparation de la surface granulaire 30,000.00\$
- Traitement de surface double Coin St-Pierre 127,426.00\$
- Traitement de surface double Chemin des Merles 14,099.80\$
- Traitement de surface double Chemin du Héron Bleu 16,173.30\$
- Signalisation 500.00\$

Pour un total de 188,199.10\$ avant taxes et 216,381.91\$ incluant les taxes;

QUE les travaux soient effectués avant la fin août 2020 comme demandé;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

ADOPTÉ

7. Divers

7.1 Transfert pour l'achat de la roulotte

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur a acheté une roulotte pour mettre à la Halte routière;

ATTENDU QUE nous devons faire les transferts au nom de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice-générale Mme Lucie Gravel soit autorisée au nom de la municipalité de Rapide-Danseur à faire les transferts de la roulotte au point de la SAAQ;


ADOPTÉ

5. Fermeture de la séance

Mme Lorraine Doucet-Dion propose la fermeture de la séance. Il est 19 heures 25.

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon maire


Lucie Gravel, directrice-générale

2020-07-150

2020-07-151